



SECTION DU CANTAL

Adresse du site web de la section du Cantal : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/015/>

Boîte mél de la section : fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr

Commission Administrative Paritaire Locale n° 1 (cadres A) du 19/06/2012

PARITE ADMINISTRATIVE :

M. GINET
M. PAILLET

PARITE SYNDICALE :

M. MOISSINAC (Titulaire FO)
M. GRAS (Titulaire SNUI-SUD)
M. NEVADO (Suppléant SNUI-SUD)

1) Adoption du règlement intérieur de la CAPL

Le règlement intérieur proposé est le règlement type des CAPL instituées au niveau national.

Vote : Pour : 2

Abstention : 1 (FO)

Contre : 1 (SNUI-SUD)

Les représentants SNUI-SUD considèrent que les facilités accordées aux représentants du personnel pour exercer leur fonction sont en diminution par rapport aux règles existantes avant la fusion (passant 2,5 jours maximum à 2 jours maximum désormais), ce qui explique le vote contre.

Sur demande de l'Administration centrale, M. Ginet rappelle l'obligation de discrétion professionnelle des représentants des commissions administratives paritaires locales.

2) Approbation du PV de la CAPL du 7/07/2011

Pas d'observation. Cette CAPL concernait uniquement la filière fiscale.

Vote : Pour 3 (Administration + SNUI-SUD). FO ne prend pas part au vote, aucun de ces représentants n'y ayant siégé.

3) Examen des demandes de révision de la notation – Année 2012 – Gestion 2011

M. Ginet précise que la réserve de capital mois est de 0,02, soit 1 mois.

1 dossier de recours a été déposé.

Le recours porte à la fois sur l'appréciation littérale et sur la note chiffrée.

Nous n'avons pu obtenir qu'une modification partielle de l'appréciation littérale par rapport à la demande et malheureusement pas de modification de la note chiffrée.

Par ailleurs, nous avons fait part du sentiment de moins de considération et de responsabilité accordée aux cadres A depuis la fusion. Le fait que l'entretien d'évaluation des cadres A de la Direction soit effectué avec le Chef de division et non pas avec le Directeur ou le Directeur de Pôle (par exemple, avant la fusion, il se faisait avec le TPG pour les A de la TG) concourt à développer ce sentiment.

Nous vous rappelons que les représentants FO sont à votre disposition pour tout type de conseil sur votre notation.

Les élus FO en CAP A : Dominique DEJOU et Jean-Pierre MOISSINAC